

Mémoire Marie Roy, présidente  
Table régionale du patrimoine religieux en Outaouais  
Présenté au  
Ministère de la Culture et des Communications du Québec

Août 2016

## **Table régionale du patrimoine religieux en Outaouais**

Les tables régionales du patrimoine religieux sont des créations du Conseil du patrimoine religieux du Québec<sup>1</sup> mises en place à des fins de consultation. À l'origine l'Outaouais faisait partie de la table incluant les régions de Laval, Laurentides et Lanaudière. À la suite de l'inventaire des lieux de culte en 2004, les membres du comité ont fait une demande au Conseil afin de créer une table distincte pour l'ensemble du territoire de l'Outaouais. Cette demande a reçu une réponse favorable en 2005. La nouvelle table ainsi créée couvre une grande partie du territoire de l'Outaouais, à l'exception de la partie nord de la MRC Vallée de la Gatineau

### **Précisions concernant ce mémoire**

Prenant en compte le lien qui nous unit au Conseil du patrimoine religieux du Québec et prenant en compte le fait que la Table régionale du patrimoine religieux en Outaouais ne jouit pas d'un statut légal indépendant du Conseil, nous tenons à préciser que ce mémoire reflète principalement, ma pensée et qu'il n'engage en rien la table régionale ou le Conseil lui-même.

À noter également que mon intention de départ était de participer par un témoignage à la consultation publique du 22 août 2016 en Outaouais. Toutefois, un changement d'horaire m'a empêchée de poursuivre dans cette voie.

Merci de recevoir ce bref mémoire dans les présentes conditions.

Marie Roy  
Présidente - Table régionale du patrimoine religieux en Outaouais

---

<sup>1</sup> <http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/>

En tant que Marie Roy, engagée dans la défense du patrimoine dans la région de l'Outaouais et présidente de la Table régionale du patrimoine religieux en Outaouais je vous présente ici ma réflexion et mes préoccupations entourant le renouvellement de la politique culturelle. Ce bref mémoire fait ressortir trois éléments à savoir d'abord l'importance de l'inclusion du patrimoine dans la nouvelle politique culturelle, ensuite l'indispensable maillage qu'il soit fait avec le milieu culturel, le milieu récréo-touristique et même le milieu de la construction et finalement l'importance de reconnaître les particularités régionales.

### **Le patrimoine c'est culturel**

Le patrimoine fait partie intégrante de la culture. Qu'il soit industriel, religieux, paysagé, archivistique, bâti, immatériel ou mobilier, le patrimoine ne peut être dissocié de notre culture. Dans le développement de la politique, il apparaît fondamental de l'inclure au même titre que toutes les autres formes d'arts ou expression de la culture. Si aujourd'hui nous avons une forme d'art et une culture qui nous distingue, qui nous est propre et qui fait de nous une société aisément reconnaissable, c'est qu'avant il y a eu un cheminement de notre société et celui-ci s'exprime clairement dans le patrimoine.

L'inclusion du patrimoine dans la politique culturelle permettra de faire en sorte que sa protection, sa mise en valeur et son potentiel maillage avec d'autres intervenants pourront être assurés.

## **Le patrimoine un élément de maillage**

Lorsque l'on veut mettre de l'avant des programmes que ce soit au niveau scolaire, municipal, récréatif, développement urbain voire touristique, si l'on choisit d'inclure le patrimoine on ne peut qu'enrichir l'offre de service.

À titre d'exemples,

il y a en Outaouais divers circuits touristiques, qu'ils soient agro-alimentaires, sur l'eau, sur l'eau, en vélo etc. l'inclusion d'arrêts de type patrimonial ne pourrait qu'enrichir cette offre. L'individu est un être complexe à multi-facettes.

L'inclusion de d'éléments culturels voire patrimoniaux dans un circuit sportif pourrait faire en sorte de satisfaire tous les membres d'une famille.

Cette idée de maillage nécessite une ouverture de tous les partenaires. Parfois la spécialisation ainsi que le manque de financement fait en sorte qu'il est difficile d'accepter des partenaires qui ne sont pas du milieu. L'imperméabilité des milieux

À titre d'exemple

Les critères d'un appel d'offres de services provenant du service de tourisme faisaient en sorte que les propriétaires d'un lieu patrimonial ne pouvaient produire une soumission et exigeaient une connaissance du milieu touristique. Cette situation aurait pu être différente si l'on avait inclus dans l'appel d'offres le détail de certains lieux patrimoniaux que les promoteurs de services touristiques auraient tout simplement pu inclure dans leur soumission. Il en va de même des visites uniquement patrimoniales, elles pourraient travailler conjointement avec des intervenants sportifs ou autres.

Le maillage pourrait permettre, pour une région, de présenter une offre récréo-culturo-touristique très variée, ainsi que permettre un plus grand usage des structures en place, par une

multitude de propriétaires. La rentabilité de ce maillage pourrait être évaluée dans une étude de marché. Il n'est pas nécessaire de réinventer la roue. Pourquoi un circuit de vélo ne pourrait pas offrir des haltes gastronomiques, patrimoniales et théâtrales?

Un autre maillage pourrait également être favorisé. La protection du patrimoine nécessite un engagement financier et récurrent de la part du Ministère. Cette protection nécessite aussi que des experts travaillent dans la même direction. Pourquoi ne pas mettre ensemble les responsables de la construction (normes, code etc....), les responsables de la sécurité, des ingénieurs, des architectes, des gens du milieu etc.... afin de définir des normes réalistes à la restauration de ces chefs-d'œuvre? Le service d'urbanisme des villes pourrait également participer à ce maillage et ainsi permettre d'éviter des catastrophes, comme l'hôtel Chez Henri en Outaouais.

*Les travaux de rénovation de l'hôtel Chez Henri ont été grandement critiqués en 2009, notamment par la [Société d'histoire de l'Outaouais](#) en raison de la démolition partielle de l'édifice. Il s'en était suivi une bataille juridique entre le propriétaire, Nader Dormani, et la ville de Gatineau. Récemment, la Cour d'appel du Québec a d'ailleurs [donné raison à la municipalité](#) qui contestait l'acquiescement de ce dernier.<sup>2</sup>*

Finalement, un maillage au niveau des usages. Il est bien vrai que de plus en plus de lieux patrimoniaux sont réaffectés par des organismes culturels. Ce travail devrait se poursuivre et peut-être se développer davantage. On pourrait penser à inclure des partenaires communautaires, voire privés. Le coût de maintien de certains lieux sont astronomiques et nécessitent de les partager.<sup>3</sup>

### **Le patrimoine ce n'est pas du mur à mur**

Le secteur patrimonial travaille très fort à la mise en place d'inventaires de qualité et accessibles. On remarque toutefois que les efforts dans ce sens varient d'une région à l'autre,

---

<sup>2</sup> <http://ici.radio-canada.ca/regions/ottawa/2014/04/16/008-macadamian-chez-henri-nouvelle-vie.shtml>

<sup>3</sup> Étude de coûts réalisés par le comité des ressources matérielles du Diocèse de Gatineau va dans ce sens.

d'une municipalité à l'autre ainsi que d'un secteur à l'autre. Considérant que le patrimoine est à la fois une ressource nationale et régionale il importe que les prises de décisions soient multi-paliers et concertées.

Le patrimoine religieux, pour sa part, a fait un grand travail d'inventaire du patrimoine bâti d'avant 1945 et le détail de cet inventaire est facilement disponible.<sup>4</sup> Cet inventaire a passé tous les lieux de culte à travers une même grille d'analyse. Certaines régions, plus récentes peuvent s'être trouvées dans une situation désavantageuse. Une grille nationale avec éléments régionaux aurait pu permettre l'inclusion de bâtiments de grande valeur régionale.

La régionalisation du patrimoine, la prise de décision multi-palier ne peut que favoriser son développement.

Pour terminer, nous relevons quelques défis associés à la protection, la mise en valeur et la restauration de notre patrimoine.

### **Certains défis du secteur patrimonial**

Le secteur patrimonial relève aussi le grand défi de la propriété. En effet, les biens de nature patrimoniale peuvent être des propriétés privées, collectives, communautaires ou encore publiques. Ce défi fait en sorte que leur mise en valeur, leur protection et leur promotion soient quelque peu inégales. Ainsi l'inclusion et le maillage favorisées dans une politique ne pourrait que mieux soutenir tout le milieu.

Les lois entourant la reconnaissance ou la non-reconnaissance du patrimoine fait en sorte que certaines municipalités sont plus frileuses que d'autres à reconnaître le patrimoine.

---

<sup>4</sup> <http://www.lieuxdeculte.qc.ca/>

La variété des types de patrimoine ne fait qu'augmenter ce défi de le répertorier, le protéger et le mettre en valeur.

## **Conclusion**

Le patrimoine peut être traité de façon inclusive dans cette politique, tout en conservant ses particularités tant dans sa nature que dans sa régionalisation et ses défis liés à sa conservation.

Marie Roy, cpa-cma,mba

Présidente - Table régionale du patrimoine religieux en Outaouais

Présidente – Fondation du patrimoine en Outaouais – en création